



LA DÉLINQUANCE SEXUELLE

DOSSIER THÉMATIQUE

PRÉPARÉ PAR

L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

JUILLET 2013



TABLE DES MATIÈRES

LE DOSSIER EN BREF	3
DÉFINIR L'AGRESSION SEXUELLE	4
<i>QUELQUES CHIFFRES SUR L'AGRESSION SEXUELLE</i>	4
PROFIL DES AGRESSEURS ET FACTEURS DE RISQUE	5
DISTORSIONS COGNITIVES COMME UNE DES CAUSES DE LA DÉVIANCE	6
LA RÉCIDIVE	7
<i>FACTEURS DE RISQUE DE RÉCIDIVE</i>	8
IMPACTS SUR LES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES	8
RÉADAPTATION ET RÉHABILITATION SOCIALE DES DÉLINQUANTS SEXUELS	10
<i>LES CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ</i>	10
UN MOT SUR LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS	12
LES MEMBRES DE L'ASRSQ OEUVRANT DANS LE DOMAINE	12
RÉFÉRENCES	13



LE DOSSIER EN BREF

- × À peine **10% des agressions sexuelles sont signalées** à la police;
- × Selon les données signalées, dans **98 % des cas, l'agresseur est de sexe masculin**;
- × **80% des victimes** d'agression sexuelle sont de **sex féminin**;
- × Dans 86% des délits commis à l'égard d'un enfant, l'agresseur connaissait la victime. Dans les cas d'agressions contre des adultes la proportion diminue à 71%, c'est-à-dire que dans 29% des cas, l'agresseur ne connaissait pas la victimeⁱ ;
- × Les délinquants sexuels **qui suivent un traitement sont moins portés à récidiver** que ceux qui n'en suivent pas, soit 17% contre 10%ⁱⁱ;
- × Les délinquants qui ont participé à un **Cercle de soutien et de responsabilité** présentent, pour tous les types de récidive, un taux notablement inférieur à celui des délinquants du groupe témoin qui n'ont pas participé au CSR, **la réduction globale est de 72 % dans tous les types de récidive** (notamment avec violence et sexuelle : 10,6 % vs 38,3 %) ⁱⁱⁱ;
- × **Après 15 ans de mise en liberté, 73% des délinquants sexuels n'avaient pas été accusés d'une nouvelle infraction** sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle^{iv}.



DÉFINIR L'AGRESSION SEXUELLE^v

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas — notamment dans celui des enfants — par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, sous la menace implicite ou explicite.

Il y a agression sexuelle lorsqu'un geste à caractère sexuel est commis sans le consentement libre de la personne qui le subit, et ce, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion, l'orientation sexuelle de la personne qui commet l'agression ou de celle qui en est victime, peu importe également le lien qui existe entre les deux.

Une grande variété d'expressions est utilisée pour définir l'agression sexuelle, dont viol, contact sexuel, infraction sexuelle, crime à caractère sexuel, abus sexuel, inceste, harcèlement sexuel, exhibitionnisme/voyeurisme, prostitution et pornographie juvénile. On retrouve une grande variété de délits sexuels, qui vont de l'attouchement au viol.

Quelques chiffres sur l'agression sexuelle^{vi vii}

Au Canada, en 2011, la police a déclaré plus de 3 800 affaires ayant trait à des infractions sexuelles contre les enfants ; une hausse de 3%. En ce qui concerne les infractions particulières faisant partie de cette catégorie, **le taux d'affaires de leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur a augmenté de 10%**, alors que le taux d'affaires d'incitation à des contacts sexuels s'est accru de 8%.

En outre, **la police a dénombré plus de 3 100 affaires de pornographie juvénile en 2011**, soit 900 de plus qu'en 2010. **Le taux d'affaires de pornographie juvénile a augmenté de 40%**, cette hausse étant la plus forte parmi toutes les infractions. Les variations du taux de pornographie juvénile sont probablement tributaires des programmes et des initiatives ciblant cette infraction qui sont lancés par les services de police.

Au Québec, les corps policiers ont enregistré 4 958 infractions en 2011, soit 3 749 agressions sexuelles et 1 209 autres infractions d'ordre sexuel. Ces infractions composaient un peu plus de **6% des infractions contre la personne** qui ont été consignées par les corps policiers dans l'année. Le nombre d'infractions sexuelles a diminué de 450 en 2011. Le taux d'infractions sexuelles a chuté de 9,2% pour



s'établir à 62,1 par 100 000 habitants, devenant ainsi le plus faible des dix dernières années. La baisse du nombre d'infractions sexuelles en 2011 s'est surtout fait sentir du côté des agressions sexuelles, dont le nombre a diminué de 455. **Les agressions sexuelles de tous les niveaux de gravité ont reculé.** Les infractions les plus fréquentes de la catégorie demeurent les contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans (730), l'incitation à des contacts sexuels (157) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (119).

Comme dans les années précédentes, les infractions sexuelles enregistrées en 2011 ont été plus fréquentes du côté des jeunes. En effet, le taux d'infractions s'élevait à 197,6 par 100 000 jeunes comparativement à 27,2 par 100 000 adultes. Comme dans les dernières années, **les victimes des infractions sexuelles enregistrées en 2011 étaient surtout des filles de moins de 18 ans (50%).** Suivaient les femmes adultes (33%), les garçons de moins de 18 ans (14%) et les hommes (3%). Près des deux tiers (64%) des infractions sexuelles enregistrées en 2011 ont été signalées à la police à l'intérieur du mois suivant l'incident.

PROFIL DES AGRESSEURS^{viii} ET FACTEURS DE RISQUE

Selon une étude évaluant différents aspects de la vie d'un groupe de délinquants sexuels, il y aurait certaines similarités dans leur profil. En effet, les délinquants sexuels proviennent d'un **environnement familial plutôt difficile** (pauvreté, abus sexuels, violence, toxicomanie). Aussi, **plus de la moitié d'entre eux ont connu des problèmes avec la justice** avant l'âge de 18 ans. On note souvent la présence d'une **tendance suicidaire importante** puisque 45,5% ont subi une évaluation psychiatrique avant de commettre leur dernier délit sexuel.

Les **pédophiles** se distinguent des autres délinquants sexuels, car **ils agissent très rarement sous l'effet d'une substance, ils le font seuls et préméditent leur délit.** Ils n'utilisent généralement pas d'arme. **Les agresseurs sexuels et les meurtriers sexuels agissent avec moins de préméditation et agissent davantage sous l'effet de drogues ou d'alcool.** Ils peuvent agir avec un complice et utilisent généralement des armes. Pour 92% des agressions sexuelles autodéclarées, l'agresseur a agi seul^{ix}.



L'examen de 785 cas individuels incarcérés pour agression sexuelle dans des établissements correctionnels fédéraux, a produit les résultats suivants^x :

- ✗ Plus de 40 % des délinquants ont des **antécédents d'arrestations** comme juvéniles;
- ✗ Quatre agresseurs sexuels sur cinq ont **moins d'une 12^e année**, et un sur deux **moins d'une 10^e année**;
- ✗ Deux agresseurs sexuels sur trois comptaient sur **l'aide sociale**;
- ✗ 60 % des agresseurs sexuels **ont été séparés de leurs parents naturels** avant l'âge de 16 ans;
- ✗ Un tiers de ceux qui ont été séparés de leurs parents naturels ont été **placés dans des organismes d'aide à l'enfance** et de centres de formation;
- ✗ **Plus d'un tiers des agresseurs sexuels** à l'étude **ont subi de mauvais traitements** (agression physique ou négligence émotionnelle) de la part de leurs parents ou de principaux responsables avant l'âge de 16 ans;
- ✗ Un tiers des agresseurs sexuels à l'étude a souffert de **graves troubles émotionnels avant l'infraction**;
- ✗ Trois quarts des agresseurs sexuels à l'étude avaient des **antécédents d'alcoolisme à l'âge adulte**;
- ✗ Environ deux tiers des agresseurs sexuels à l'étude avaient des **antécédents de toxicomanie à l'âge adulte**;
- ✗ Un tiers des agresseurs sexuels à l'étude **a subi une agression sexuelle** avant l'âge de 16 ans;
- ✗ Parmi les délinquants victimes de mauvais traitements, plus des trois quarts ont été **maltraités par des adultes**, un quart par des personnes en position d'autorité et un tiers d'entre eux ont subi une agression physique par un agresseur sexuel.

DISTORSIONS COGNITIVES COMME UNE DES CAUSES DE LA DÉVIANCE^{xi}

En dépit de l'avancement considérable de la recherche en ce domaine, les chercheurs n'ont pas encore déterminé avec exactitude les raisons qui poussent certains individus à se montrer agressifs sur le plan sexuel.

La plupart des chercheurs admettent que le phénomène est complexe et qu'une théorie de la délinquance sexuelle ne peut en aucun cas se fonder sur une cause unique.

Les facteurs qui contribuent à expliquer les comportements d'agression sont nombreux et peuvent inclure des éléments biologiques, psychologiques,



interpersonnels, socioculturels et institutionnels. Par ailleurs, selon une analyse du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, pris isolément aucun de ces facteurs ne peut apporter une explication justifiant l'agression sexuelle, pas plus qu'ils ne peuvent servir à minimiser la responsabilité de leur auteur. Considérés dans leur ensemble, ces différents éléments peuvent cependant permettre une meilleure compréhension de la dynamique des agresseurs sexuels.

Les distorsions cognitives sont des perceptions ou des croyances fausses que les délinquants sexuels entretiennent afin de minimiser la gravité de leur comportement déviant et leur degré de culpabilité, de rationaliser et de justifier leur comportement et de rejeter la responsabilité sur autrui, le plus souvent sur leurs victimes. Ces distorsions les aident à commettre des infractions sexuelles et à continuer de le faire sachant que leur comportement est déviant et nuisible. Parmi elles, nous retrouvons:

- ✗ La victime était consentante;
- ✗ Le délinquant faisait l'éducation sexuelle de la victime;
- ✗ Le délinquant blâme la victime;
- ✗ Le délinquant croit que la victime y a pris plaisir;
- ✗ Le délinquant croit que la victime n'a pas été blessée physiquement ni psychologiquement;
- ✗ Le délinquant croit que ce ne serait pas arrivé s'il n'avait pas été sous l'influence de l'alcool ou de la drogue;
- ✗ Le délinquant est la véritable victime.

LA RÉCIDIVE^{xii}

15 ans après leur mise en liberté, 73 % des délinquants sexuels n'avaient pas été accusés d'une nouvelle infraction sexuelle ou condamnés pour une nouvelle infraction sexuelle. Les taux globaux de récidive au niveau de la délinquance sexuelle sont de :

14 % après 5 ans;
20 % après 10 ans;
24 % après 15 ans.

Il y a toutefois des différences notables au niveau des taux de récidive selon le type de délinquant.



Violleurs	Agresseurs d'enfants	Auteurs d'inceste
14 % après 5 ans	13 % après 5 ans	6 % après 5 ans
21 % après 10 ans	18 % après 10 ans	9 % après 10 ans
24 % après 15 ans	23 % après 15 ans	13 % après 15 ans

* Il est important de noter que les pourcentages sont inclusifs. Ainsi, pour les auteurs d'inceste, 6 délinquants sur 100 récidiveront après 5 ans, 3 autres (pour un total de 9 sur 100) récidiveront après 10 ans et 4 autres récidiveront après 15 ans pour un total de 6+3+4=13 délinquants sur 100.

Taux de récidive - Méta-analyse

Une méta-analyse de dix études indique que la plupart des 4 724 agresseurs sexuels n'ont pas récidivé. Une autre méta-analyse^{xiii} ayant permis d'analyser les données recueillies dans 79 études (pays nord-américains, européens et asiatiques) rapporte les taux de récidive suivant : 12,4 % de récidive sexuelle (72 études), 17,5 % de récidive violente (sexuelle et non sexuelle) (36 études) et 30,1 % de récidive générale (40 études). La période de suivi moyenne des dossiers était de 68 mois.

Facteurs de risque de récidive^{xiv}

- ✗ Ceux qui en sont à leur **première infraction sexuelle sont beaucoup moins susceptibles** de commettre une nouvelle infraction sexuelle que ceux qui avaient déjà été condamnés pour une infraction sexuelle.
- ✗ Les délinquants de **plus de 50 ans sont moins susceptibles de récidiver** que les délinquants moins âgés.
- ✗ **Les taux de récidive sont différents** pour les violleurs, les auteurs d'inceste, les agresseurs d'enfants qui s'en prennent à des filles et les agresseurs d'enfants qui s'en prennent à des garçons.
- ✗ **À mesure que s'allonge la période** que les délinquants passent dans la collectivité sans commettre d'infraction, **le taux de récidive sexuelle décroît**.

IMPACTS SUR LES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES^{xv xvi}

Dans l'ensemble, les taux de victimisation sexuelle déclarés par les Canadiens étaient semblables en 1999, 2004 et 2009. La majorité des agressions sexuelles déclarées dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 étaient la forme la moins grave d'agression sexuelle. Par exemple, les incidents où la victime a été touchée sexuellement, agrippée, embrassée ou caressée contre son gré représentaient 81% des agressions sexuelles déclarées à l'ESG. Par contraste, les



attaques sexuelles, qui comportent des menaces ou de la violence physique, constituaient environ un incident d'agression sexuelle sur cinq^{xvii}.

✘ Lorsqu'on leur a demandé pourquoi elles n'ont pas signalé l'agression sexuelle à la police, la majorité des victimes (58%) ont dit ne pas l'avoir fait parce qu'elles estimaient que l'incident n'était pas suffisamment important^{xviii};

✘ À peine 10 % des agressions sexuelles sont signalées à la police;

✘ Selon les données signalées, dans presque tous les cas, soit 98%, l'agresseur était de sexe masculin et principalement des adultes (75 %)^{xix};

✘ La grande majorité des victimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin, soit un peu plus de 80 %;

✘ Une grande part des victimes se retrouve chez les jeunes : 68 % ont moins de 18 ans;

Principales conséquences observées chez les victimes adultes

- ✘ Peur des représailles de l'agresseur;
- ✘ dépression, angoisse;
- ✘ sentiment de trahison, de culpabilité, de honte;
- ✘ insomnie, cauchemars;
- ✘ faible estime de soi, colère;
- ✘ problèmes sexuels;
- ✘ idées suicidaires, tentatives de suicide;
- ✘ abus d'alcool, drogue;
- ✘ maladies transmises sexuellement (MTS, sida, etc.);
- ✘ manque d'efficacité au travail;
- ✘ retrait de la vie sociale, etc.

✘ Dans 89% des délits commis à l'égard d'un enfant, l'agresseur connaissait la victime. Dans les cas d'agressions contre des adultes la proportion diminue à 74%, c'est-à-dire que dans 26% des cas, l'agresseur ne connaissait pas la victime^{xx};

✘ Dans plus de la moitié (51 %) des incidents d'agression sexuelle, l'auteur est un ami, une connaissance ou un voisin de la victime^{xxi};

✘ 70 % des victimes ont été agressées dans une résidence privée; 76 % pour les victimes de sexe masculin et 69 % pour les victimes de sexe féminin;

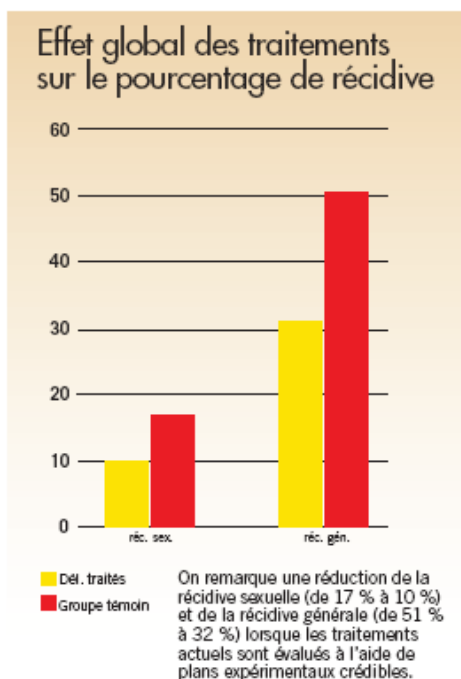
✘ Les victimes sont huit fois plus susceptibles que les « non-victimes » de faire des tentatives de suicide et cinq fois plus susceptibles de faire une dépression nerveuse;



- ✘ 16 % des garçons subiraient des agressions à caractère sexuel dans leur enfance et/ou leur adolescence^{xxii}.

Même sans violence physique, une agression sexuelle laisse des marques qui guérissent mal. L'intensité de la blessure peut varier d'une personne à l'autre et selon le type d'agression et les circonstances. Les conséquences se manifestent par des problèmes de santé physique et des difficultés psychologiques. Les enfants peuvent de plus vivre un sentiment de trahison lorsque les abus se pratiquent au sein de sa famille.

RÉADAPTATION ET RÉHABILITATION SOCIALE DES DÉLINQUANTS SEXUELS



Les crimes à caractère sexuel, plus que tout autre type de crime, engendrent la peur et la colère dans la société. Malheureusement, les médias ont tendance à ne pas tout dire à propos des traitements et des possibilités de réadaptation offerts aux délinquants sexuels. Les recherches ont montré que la plupart des délinquants sexuels ne sont pas condamnés de nouveau pour une infraction sexuelle après avoir purgé leur peine et suivi les traitements. De plus, les traitements offerts aux délinquants sexuels améliorent la vie de chacun :

- ✘ Les délinquants sexuels qui suivent un traitement sont moins portés à récidiver que ceux qui n'en suivent pas, soit 17 % contre 10 % chez les délinquants ayant suivi un traitement.

Les cercles de soutien et de responsabilité

Chaque cercle de soutien et de responsabilité se compose de quatre à sept bénévoles qualifiés qui s'engagent à appuyer et à tenir responsable une personne qui a été maintenue en incarcération jusqu'à l'expiration de son mandat à cause de ses antécédents de crimes sexuels (appelée participant essentiel) qui retourne dans la collectivité. Les délinquants sont libres d'y participer ou non. Les membres des cercles se rencontrent régulièrement et sont guidés par une entente écrite et signée appelée alliance. Entre les réunions du Cercle, les bénévoles restent disponibles aux



besoins du membre principal pour l'aider à surmonter les obstacles sur le plan de la réinsertion sociale. Le participant essentiel s'engage à communiquer de façon ouverte avec le groupe en ce qui concerne ses besoins.

Quelques résultats des cercles de soutien et de responsabilité

Selon le Rapport de recherche du SCC, les délinquants qui ont participé à un CSR présentent, pour tous les types de récidive, un taux notablement inférieur à celui des délinquants du groupe témoin qui n'ont pas participé au CSR. Plus précisément, on trouve chez les premiers une réduction de 83 % dans la récidive sexuelle par rapport au groupe témoin (2,1 % vs 12,8 %), une réduction de 73 % pour tous les types de récidive avec violence (notamment sexuelle : 8,5 % vs 31,9 %) et une réduction globale de 72 % dans tous les types de récidive (notamment avec violence et sexuelle : 10,6 % vs 38,3 %). Au total, les participants au projet des CSR étaient responsables de beaucoup moins de cas de récidive sexuelle, avec violence ou générale, que les membres du groupe témoin.

Les bénévoles faisant partie des cercles de soutien et de responsabilité sont secondés par des spécialistes et travaillent en collaboration avec des organismes communautaires, des fournisseurs de traitement, tels que des psychologues et parfois des agents de libération conditionnelle ou de probation, la police et les tribunaux. Les cercles de soutien et de responsabilité visent à accroître la sécurité des collectivités et à diminuer le nombre de victimes en aidant et en tenant responsables des personnes qui ont commis des infractions sexuelles et qui retournent dans la collectivité, afin qu'ils mènent une vie responsable et productive^{xxiii}.

Ces constatations indiquent que le lieu ne joue pas de rôle particulier dans l'incidence de la participation au CSR. De plus, ces résultats prouvent encore davantage qu'avec une formation et une orientation appropriées, des bénévoles de la collectivité peuvent aider à améliorer la réinsertion sociale des délinquants^{xxiv}.



UN MOT SUR LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS^{xxxv}

À ce sujet, l'ASRSQ a pris une position très claire : **le registre s'avère inutile et donne une fausse impression de sécurité**. Le nombre de conditions à remplir afin que le registre soit efficace est trop grand pour garantir son efficacité.

Conditions à respecter pour que le registre soit utile :

- ✗ Il faut d'abord que le délinquant sexuel ait été identifié;
- ✗ Il faut qu'il ait été trouvé coupable;
- ✗ Il faut que la Couronne ait fait une demande d'enregistrement au tribunal;
- ✗ Il faut que l'ordonnance d'enregistrement n'ait pas été contestée avec succès;
- ✗ Il faut que le délinquant collabore en donnant des informations exactes et en mettant les autorités au courant de ses changements de coordonnées;
- ✗ Il faut que les renseignements versés au registre soient valides et vérifiés;
- ✗ Dans le cadre de l'enquête policière, le registre ne permet de repérer que les délinquants sexuels qui ont des antécédents connus;
- ✗ Il faut que le délinquant ait choisi une victime inconnue, sinon la victime connaît déjà le lieu de résidence de son agresseur;
- ✗ Il faut que le délinquant ait agressé la victime à proximité de son propre domicile.

Désormais, les personnes reconnues coupables d'une infraction à caractère sexuel envers un mineur (annexe 1 de la *Loi sur le casier judiciaire*) ne sont plus admissibles à une suspension du casier judiciaire (anciennement appelé pardon). Si une personne a obtenu un pardon pour une infraction à caractère sexuel, l'accès à l'information sur son casier judiciaire sera restreint, mais un indicateur sera associé à son nom dans le système du CIPC (registre national des délinquants sexuels).

LES MEMBRES DE L'ASRSQ OEUVRANT DANS LE DOMAINE

Centre d'intervention en violence et abus sexuel de l'Estrie	Sherbrooke
Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de la Montérégie	Saint-Hubert
Cercles de soutien et de responsabilité du Québec	Montréal
Groupe Amorce	Montréal
La Maison Painchaud	Québec
Maison Radisson	Trois-Rivières
Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)	Québec



RÉFÉRENCES

- ⁱ Sécurité publique, *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*, 2010, http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/agressions_sexuelles/2008/agressions_sexuelles_2008.pdf
- ⁱⁱ Ministère de la Sécurité publique du Canada. *Traitement des délinquants sexuels*, <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cor/acc/ff6-fra.aspx>
- ⁱⁱⁱ Service correctionnel du Canada, *Rapports de recherche*, « Cercles de soutien et de responsabilité : Reproduction à l'échelle nationale des résultats obtenus », 2008 No R-185, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r185/r185-fra.shtml>
- ^{iv} *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse 2004-03* (sic). Recherche commandée par la Sécurité publique et Protection civile du Canada et réalisée par R. Karl Hanson et Andrew J. R. Harris, publiée sur le site internet du ministère de la Sécurité publique : <http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/rep/2004-03-se-off-fra.aspx>
- ^v Ministère de la Santé et des Services sociaux. *L'agression sexuelle*. http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/agression_sexuelle/index.php?accueil
- ^{vi} Statistique Canada. *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada*, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120724/dq120724b-fra.pdf>
- ^{vii} Ministère de la Sécurité publique. *Infractions sexuelles au Québec - Faits saillants 2011*. http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/agressions_sexuelles/2011/agressions_sexuelles_2011.pdf
- ^{viii} *Étude descriptive des délinquants sexuels incarcérés dans les pénitenciers québécois*, réalisée par l'Institut Philippe-Pinel, mise en ligne sur le site du Service correctionnel du Canada, http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/regional/summary32_f.shtml
- ^{ix} Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada*, 2009, septembre 2010 <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm#a1>
- ^x Motiuk L., Laurence et Porporino, Frank J. *Examen des antécédents des agresseurs sexuels dans les établissements correctionnels fédéraux*, Direction de la recherche et des statistiques, Service correctionnel Canada, avril 1993. Étude citée sur le site Internet de l'Agence de santé publique du Canada, http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/fvprofil_f.html
- ^{xi} Service correctionnel du Canada, *Que savons-nous des délinquants sexuels?*, article publié sur leur site Internet, http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e01/e011i_f.shtml
- ^{xii} *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse 2004-03* (sic). Recherche commandée par la Sécurité publique et Protection civile du Canada et réalisée par R. Karl Hanson et Andrew J. R. Harris, publiée sur le site internet du ministère de la Sécurité publique : http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/200403-2_f.asp
- ^{xiii} Hanson, R.K. et Morton-Bourgon, K.E. (2007). *L'exactitude de l'évaluation du risque: Une méta-analyse*. Rapport pour spécialistes N° de cat.: PS4-36/2007F). Ottawa, ON: Sécurité publique Canada. ISBN : 978-0-662-73541-0.
- ^{xiv} Harris, Andrew J. R. et Hanson R. Karl. *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse 2004-03*, Sécurité publique et Protection civile Canada, page consultée le 14 janvier 08, http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/200403-2_f.asp
- ^{xv} Agression sexuelle.com, <http://www.agressionsexuelle.com/txt-quoi.asp#>
- ^{xvi} Ministère de la Santé et des Services sociaux. *L'agression sexuelle*, http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/agressionsexuelle.php



- ^{xvii} Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009*, septembre 2010
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm#a1>
- ^{xviii} Dauvergne, Mia. *Statistiques de la criminalité au Canada, 2007*, Statistique Canada, juillet 2008,
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008007-fra.pdf>
- ^{xix} Gouvernement du Québec, <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/index.php>
- ^{xx} Sécurité publique, *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*, 2010,
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/agressions_sexuelles/2008/agressions_sexuelles_2008.pdf
- ^{xxi} Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009*, septembre 2010
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm#a1>
- ^{xxii} Arnaud, Gaétan. Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance, *Les survivants masculins d'agressions sexuelles dans leur enfance*.
- ^{xxiii} Aumônerie du Service correctionnel du Canada, Les cercles de soutien et de responsabilité,
http://198.103.98.138/text/prgrm/chap/cosa_pamphlet_f.shtml
- ^{xxiv} Service correctionnel du Canada, *Rapports de recherche*, « Cercles de soutien et de responsabilité : Reproduction à l'échelle nationale des résultats obtenus », 2008 No R-185, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r185/r185-fra.shtml>
- ^{xxv} Wallace-Capretta, S. *Les délinquants réhabilités au Canada — Une analyse statistique (2000)*. Ottawa: Solliciteur général Canada, étude publiée sur le site de la Sécurité publique du Canada,
http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/200003_f.asp